

# **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE**

## **COMPTE RENDU de la SEANCE PLENIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 27 juin 2008**

Lieu : Salle annexe n°4 de la rue de la rue de la surveillance à Compiègne

*Siège de la Commission Locale de l'Eau*  
**Agglomération de la Région de Compiègne**  
**Place de l'Hôtel de ville**  
**BP 10007**  
**60 321 COMPIEGNE Cedex**

M. Marini ouvre la séance en remerciant les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde d'être présents et procède à l'appel :

<b>Etablissement</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent excusé</b>	<b>Donne mandat à</b>	<b>Nbre. de vote</b>
<b>Conseil régional</b>	M. Arnaud Caron		X		0
<b>Conseil Général</b>	M. Joseph Sanguinette	X			1
<b>Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Aronde (SIAVA)</b>	M. Bruno Ledrappier		X	M. Philippe Marini	0
<b>Ville de Compiègne</b>	M. Philippe Marini	X			2
<b>Commune de Pierrefonds</b>	Mme. Michèle Bourbier	X			1
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	M. Bernard Hellal	X			1
<b>ARC</b>	M. Michel Foubert		X	M. Alain Coullaré	0
<b>ARC</b>	M. Eric Bertrand	X			1
<b>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</b>	M. Didier Ledent	X			1
<b>CCPP</b>	M. Hubert Doisy	X			1
<b>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</b>	M. Yves Lemaire		X	M. José Pellé	0
<b>CCPS</b>	M. José Pellé	X			2
<b>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte</b>	M. Alain Coullaré	X			2
<b>CCPOH</b>	Mme. Jeanine Picque	X			1
<b>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</b>	M. Stanislas Barthélémy	X			2
<b>CCPE</b>	Mme. Françoise Coubard		X	M. Stanislas Barthélémy	0
<b>SAUR</b>	M. Cyrille Teysonnières	X			1
<b>Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)</b>	M. Claude Blondel	X			1
<b>Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)</b>	M. Jacques Lavigne	X			1
<b>Syndicat intercommunal des marais de Sacy</b>	Raoul Cugnière	X			1

<b>Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)</b>	M. Christian Delanef	X			1
<b>Chambre d'agriculture de l'Oise</b>	M. Christophe Thiebaut	X			1
<b>Confédération Syndicale des Familles Lyonnaise des eaux</b>	M. Edouard Haroutiounian		X		0
<b>Office National des Forêts (ONF)</b>	M. Jean-Marc Gougis		X	M. Jean-Claude Lucchetta	0
<b>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)</b>	M. Jean-Luc Bracquart	X			1
<b>Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)</b>	M. Cyrille Caffin	X			1
<b>Service Navigation de la Seine (SNS)</b>	M. Emmanuel Steinmann	X			1
<b>Préfecture de l'Oise</b>	M. Philippe Grégoire (Préfet de l'Oise)		X	M. Gabriel Aubert, sous-Préfet de Compiègne	1
<b>Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)</b>	M. Jean-Claude Lucchetta	X			2
<b>Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)</b>	M. Patrice Bizais	X			1
<b>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales (DDASS)</b>	M. Gérard Roussel		X		0
<b>Total des membres présents ou représentés</b>					<b>28</b>

Le quorum des 2/3 est atteint pour adopter les règles de fonctionnement de la CLE.

M. BIZAIS, indique aux membres de la CLE qu'il existe un nouveau mode de représentation suite au décret d'application relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Les membres du collège des collectivités doivent donner mandat à un autre membre du même collège en cas d'empêchement, leur représentation est nominative. Tandis que pour le collège des usagers et de l'Etat, la représentation est uniquement de qualité.

## **1 Election du Président et des vice-présidents de la CLE Oise-Aronde**

Suite aux dernières élections municipales, de nouveaux représentants ont été désignés par les assemblées pour siéger au sein du collège des collectivités.

En application de l'article L. 212-4 du code de l'environnement, le Président est élu par les représentants du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

M. MARINI fait appel à la candidature pour la Présidence au sein des membres du collège des collectivités.

M. COULLARÉ propose la candidature de M. MARINI qu'il accepte.

**En l'absence d'autre candidature M. MARINI est élu à l'unanimité comme Président de la CLE Oise-Aronde.**

M. Marini procède à l'élection des vice-présidents et propose M. COULLARÉ en tant que 1<sup>er</sup> vice-président compte tenu de son implication dans les travaux de la CLE et de son intérêt pour tous les problèmes liés à la gestion de l'eau.

**En l'absence d'autre candidature M. COULLARÉ est élu à l'unanimité comme 1er vice-président.**

M. COULLARÉ précise que la station d'épuration de Brenouille vient d'être mise en fonctionnement.

M. MARINI précise que M. CANDELOT, 1<sup>er</sup> vice président sortant, représentait le Plateau Picard et le bassin de l'Aronde. M. CANDELOT n'est aujourd'hui plus membres de la CLE. M. MARINI propose que M. LEDENT, représentant du Plateau Picard, soit le 2<sup>ème</sup> vice-président.

M. LEDENT accepte la proposition d'être 2<sup>ème</sup> vice-président.

**En l'absence d'autre candidature M. LEDENT est élu à l'unanimité en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président.**

M. MARINI précise aux membres de la CLE que M. FOUBERT, 3<sup>ème</sup> vice-président sortant, souhaite être remplacé. M. MARINI propose M. BERTRAND puisqu'il représente aussi l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et qu'il est délégué à la gestion de l'eau.

M. BERTRAND accepte la proposition d'être 3<sup>ème</sup> vice-président

**En l'absence d'autre candidature M. BERTRAND est élu à l'unanimité en tant que 3<sup>ème</sup> vice-président.**

## **2 Adoption du compte rendu de la séance plénière du 28 juin 2007**

M. MARINI procède à l'adoption du compte rendu de la dernière séance plénière du 28 juin 2007.

M. LUCCHETTA souhaite apporter quelques précisions sur les missions de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), anciennement le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP).

- ✓ Il constitue un pôle de recherche et de développement qui fait de l'établissement une référence nationale en matière d'expertise ;
- ✓ Il reprend les missions du CSP destinées à recueillir les informations de terrain sur les milieux aquatiques ;
- ✓ Il assure les missions de police de l'eau, de la pêche et des milieux aquatiques pour faire respecter la réglementation et contrôler les usages pour préserver l'eau ;
- ✓ Il apporte un appui aux collectivités en mettant à disposition l'ensemble des compétences techniques dont il dispose.

M. MARINI remercie M. LUCCHETTA pour ces précisions.

<b>Le compte rendu de la séance du 28 juin 2007 est adopté à l'unanimité</b>
--

## **3 Adoption du rapport d'activité pour l'année 2007**

M. le sous-Préfet de Compiègne félicite le Président et les vice-présidents pour leurs élections. Il précise que la procédure d'approbation du SAGE est en cours. Les avis des assemblées, dont celui de la préfecture, ont été recueillis pendant une période de quatre mois. Le 29 mai dernier, le groupe des politiques territoriales a donné un avis favorable sur le projet de SAGE, cet avis sera entériné par le Comité de Bassin Seine Normandie le 10 juillet. L'arrêté préfectoral de mise en œuvre interviendra probablement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Le SAGE sera alors opposable aux décisions administratives, aux collectivités et aux tiers.

M. LUCCHETTA, indique que les SAGE ont désormais une portée juridique importante. Toutefois, il faudra songer sérieusement à réaliser le règlement qui est le document ayant valeur d'opposabilité aux tiers.

M. MARINI reprend le rapport d'activité et demande à M. BLAIZE, animateur du SAGE, où en sont les études qui devaient être engagées pour l'année 2008.

M. BLAIZE explique qu'un comité de pilotage technique s'est réuni récemment pour valider le cahier des charges techniques. Il était composé de la DIREN, de l'ONEMA, de la DDAF, de l'AESN et de la chambre d'agriculture. Cette étude a pour objectif de mieux connaître le fonctionnement de la nappe de la Craie, qui constitue la ressource la plus sollicitée par les différents usages (alimentation en eau potable,

agriculture et industrie). Cette étude s'appuiera sur une modélisation de la nappe dont les résultats permettront d'aboutir à des règles de gestion pour prévenir les risques de sécheresse ainsi qu'à la mise en place un schéma de régulation des prélèvements en eau. L'appel d'offres pour recruter le bureau d'études est en cours. La CLE aura pour rôle de suivre cette étude, une réunion de démarrage pourra être envisagée au mois d'octobre.

M. THIEBAUT demande quand sera engagée l'étude pour trouver des solutions alternatives pour l'irrigation.

M. LACROIX explique que cette étude interviendra dans un second temps, il faut tout d'abord avoir les résultats de la modélisation pour engager cette étude.

M. COULLARÉ souhaite étudier la possibilité d'utiliser l'eau de l'Oise comme ressource alternative pour l'alimentation en eau potable et indique qu'il engagera des études préalables prochainement.

M. BRACQUART explique que ce dispositif existe déjà pour alimenter une partie de la population de Paris.

**Le rapport d'activité de la CLE pour l'année 2007 est adopté à l'unanimité.**

#### **4 Avis de la CLE pour la reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).**

M. CORNET, directeur général de l'Entente, présente l'activité de l'établissement à l'aide de diapositives (annexe 1).

L'action de l'Entente s'étend aujourd'hui au-delà de la lutte contre les inondations et la régulation des crues. Elle participe à l'entretien des cours d'eau, à la valorisation des milieux aquatiques et au bon écoulement des eaux. Elle peut participer à l'attribution d'aides auprès des collectivités en complément de l'AESN.

M. MARINI demande si l'Entente envisage de mettre en place une redevance pour service rendu dans le cadre des opérations qu'elle réalise et si elle prévoit un reversement pour les SAGE afin d'instaurer une solidarité inter-SAGE.

M. CORNET rappelle que la redevance pouvant être mise en place par l'EPTB pour service rendu n'est pas une redevance fiscale comme celle émise par l'AESN. Toutes collectivités, et notamment la future structure porteuse du SAGE Oise-Aronde, peut mettre en place ce type de redevance. Le seul avantage pour un EPTB est la possibilité que l'AESN assure la gestion de la perception des redevances pour service rendu qui aurait été institué par l'EPTB. L'Entente n'envisage pas l'instauration d'une telle redevance et par la même, elle n'envisage pas de les redistribuer aux SAGE du territoire.

M. MARINI demande quelle sera la conséquence d'avoir un EPTB sur le périmètre du SAGE Oise-Aronde.

M. CORNET explique qu'un seul EPTB peut être présent sur le bassin et par conséquent la structure porteuse du SAGE ne pourra pas devenir par la suite elle-même EPTB.

M. MARINI ne se déclare pas intéressé par une évolution de la structure porteuse du SAGE en EPTB.

M. le sous – Préfet s'exprime en faveur de la reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB.

M. THIEBAUT demande si la recherche de solutions alternatives pour l'irrigation pourrait être une compétence de l'Entente.

M. CORNET explique que l'Entente n'agit pas dans ce domaine et que cette compétence n'est pas prévue à ses statuts

M. MARINI propose à la CLE d'émettre un avis favorable (annexe 2) compte tenu de l'action de l'Entente pour la lutte contre les inondations qui s'inscrit tout à fait dans le cadre des prescriptions du SAGE.

M. HELLAL dit que la liste des communes de l'Oise comprises dans le périmètre de l'Entente n'est pas complète dans le dossier qui a été transmis (vous trouverez la liste complète en annexe 3).

M. MARINI explique que dans tous les cas, l'ensemble des communes du périmètre du SAGE Oise-Aronde est concerné par l'Entente Oise-Aisne.

**En l'absence de questions supplémentaires la CLE Oise-Aronde émet un avis favorable pour la reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB à l'unanimité.**

## **5 Règles de fonctionnement et organisation de la mise en œuvre du SAGE**

M. MARINI propose la constitution du Bureau suivant :

<b>Collèges</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Membre</b>	<b>Nbre.</b>
<b>Collectivités</b>	CC. Plateau Picard	M. Didier Ledent	1
	CC. Pays des Sources	M. Yves Lemaire	1
	CC. Pays Oise et Halatte	M. Alain Coullaré	1
	CC. Plaine d'Estrées	M. Stanislas Barthélémy	1
	Agglo. Compiègne	M. Eric Bertrand	1
	Syndicat Interco. Aronde	M. Bruno Ledrappier	1
	Ville de Compiègne	M. Philippe Marini	1
<b><i>Sous-total</i></b>			<b>7</b>
<b>Usagers</b>	Lyonnaise des eaux	Le représentant	1
	Chambre agriculture	Le représentant	1
	SAUR	Le représentant	1
<b><i>Sous-total</i></b>			<b>3</b>
<b>Etat</b>	DDAF	Le représentant	1
	ONEMA	Le représentant	1
	AESN	Le représentant	1
<b><i>Sous-total</i></b>			<b>3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>

Il est indiqué que les règles de fonctionnement prévoient que la CLE puisse donner pouvoir à son bureau pour rendre les avis dans un délai de 45 jours (art. R. 214-10 du code de l'environnement) notamment sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau.

**La composition du bureau est adoptée à l'unanimité ainsi que les règles de fonctionnement**

Les règles de fonctionnement vous sont fournies en annexe 4.

Il est proposé une nouvelle composition la CLE Oise-Aronde compte tenu de la loi sur l'eau de 2006.

Les propositions sont les suivantes :

<b>Collège des collectivités</b>		<b>Nbre.</b>
<b>Composition actuelle</b>	Conseil régional	1
	Conseil général	1
	Commune de Pierrefonds	1
	Ville de Compiègne	1
	Syndicat interco. Aronde	1
	CC. Plateau Picard	2
	CC. Pays des Sources	2
	CC. Plaine d'Estrées	2
	Agglo. Compiègne	3
<b>Sous-total</b>		<b>16</b>
<b>Nouveaux membres</b>	Entente Oise-Aisne	1
	Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	1
	Syndicat des marais de Sacy	1
	CC. du Liancourtois	1
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>

M. COULLARÉ propose que la Communauté de Communes du Liancourtois, rejoigne la CLE puisqu'elle a la compétence eau et assainissement et qu'elle va adhérer au syndicat mixte, future structure porteuse du SAGE.

D'après l'article L. 212-4 du code de l'environnement, les représentants du collège des collectivités détiennent au moins la moitié du nombre total des sièges et ceux du collège des usagers au moins le quart. Il est donc nécessaire d'intégrer de nouveaux membres au sein du collège des usagers dont voici les propositions :

<b>Collège des usagers</b>		<b>Nbre.</b>
<b>Composition actuelle</b>	S.A.U.R	1
	Regroupement des Organismes de sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O)	1
	Chambre du Commerce et de l'Industrie (C.C.I)	1
	Fédération de pêche	1
	Chambre d'agriculture	1
	Association des communes riveraines des marais de Sacy	4
	Confédération syndicale des familles	4
	Lyonnaise des eaux	1
<b>Sous-total</b>		<b>6</b>
<b>Nouveaux membres</b>	UNICEM	1
	Association Compiègne écologie	1
	SANEF	1
	Université Technologique de Compiègne (UTC)	1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>

M. MARINI explique qu'il est proposé de remplacer la confédération syndicale des familles par une autre structure agissant plus concrètement dans le domaine de l'eau.

Les organismes pouvant adhérer sont donc :

- ✓ L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (**UNICEM**) avec le groupe LAFARGE ;
- ✓ L'association **Compiègne Ecologie** avec Monsieur Frédéric PYSSON comme représentant ;
- ✓ La **SANEF** compte tenu de l'impact de l'autoroute A1 sur les milieux aquatiques et notamment de l'Aronde ;
- ✓ **L'Université Technologique de Compiègne (UTC)** en tant qu'expert recherche – environnement.

La composition des représentants de l'Etat n'est pas amenée à évoluer, il reste au nombre de 8.

La composition de la CLE sera de 37 membres au minimum ou de 38 membres avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Liancourtois.

Cette composition sera proposée à Monsieur le Préfet de l'Oise afin qu'il puisse prendre un arrêté préfectoral de modification.

## **6 Etat d'avancement de la future structure porteuse du SAGE, le syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).**

M. MARINI présente l'état d'avancement pour la création de la future structure porteuse du SAGE, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA). Les futurs membres sont :

- ✓ La Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)
- ✓ La Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)
- ✓ La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)
- ✓ La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)
- ✓ La Communauté de Communes du Liancourtois (CCL)
- ✓ L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)
- ✓ Les communes de Lachelle, Catenoy, Fleurines, Pierrefonds, Verberie, Morienvil.

L'ARC et la CCPE ont déjà délibéré favorablement pour modifier leurs statuts et peuvent donc adhérer au SMOA.

La CCPS prévoyait la modification des statuts mais le Conseil du 25 juin est reporté en septembre.

M. MAHET, Président de la CCPS, confirme cette information.

M. MARINI poursuit en expliquant que le dossier du SAGE sera examiné à la fin 2008 pour la CCPP. M. MARINI souhaite savoir s'il est possible que la CCPP puisse étudier le dossier plus tôt afin de mettre en place le SMOA avec elle pour le début 2009.

M. HENNON, vice-président de la CCPP, demande qu'une réunion soit organisée afin de savoir sur quelle assiette le SMOA fonctionnera.

M. MARINI propose une réunion sur le Plateau Picard en septembre avec les élus de la CCPP. En ce qui concerne le Liancourtois, il semble difficile d'aboutir à une modification des statuts.

M. COULLARÉ propose de prendre contact avec les élus du Liancourtois et d'organiser une réunion afin d'expliquer l'intérêt d'intégrer le Liancourtois au SMOA.

Mme. BOURBIER demande pourquoi les communes individuelles comme Pierrefonds sont oubliées dans cette présentation.

M. BLAIZE explique que les communes se situant en limite de périmètre, comme Pierrefonds, Morierval, Verberie, Fleurines disposent de la compétence SAGE Oise-Aronde et qu'elles n'ont donc pas à intervenir pour modifier leurs statuts.

M. MARINI explique que les communes disposent à la base de toutes les compétences et par conséquent de celle du SAGE. Ces communes individuelles seront donc sollicitées, dans un second temps, lorsqu'il s'agira de prendre une délibération pour créer le SMOA et ya adhérer.

## **7 Etat d'avancement de la procédure d'approbation**

M. MARINI passe la parole à M. BLAIZE pour faire un point sur l'état d'avancement de la procédure d'approbation.

M. BLAIZE reprend les propos de M. le Sous-préfet. La consultation des assemblées, (communautés de communes, communes, conseil général, conseil régional et chambres consulaires) s'est déroulée du 15 janvier au 15 mai. Tous les avis sont pour le moment favorables avec pour certains des remarques techniques. Le groupe des politiques territoriales a donné un avis favorable le 29 mai dernier sous réserve d'évaluer le potentiel hydroélectrique.

M. COULLARÉ dit que le groupe des politiques territoriales a aussi insisté sur la prise en compte de l'impact du canal Seine-Nord.

M. BLAIZE indique qu'une action spécifique pour veiller à l'impact du canal Seine-Nord sur le milieu naturel sera ajoutée dans le SAGE suite à une remarque de l'ARC. Enfin, une enquête publique sera engagée à l'automne afin d'aboutir à une validation et un arrêté préfectoral de mise en œuvre au premier trimestre 2009.

M. THIEBAUT fait savoir que des remarques ont été formulées par la chambre d'agriculture et demande quand ces remarques seront prises en compte ?

M. BLAIZE explique que le Commissaire enquêteur regroupera dans son rapport l'ensemble des remarques suite à la consultation des assemblées ainsi que celles du public. Toutes ces remarques seront étudiées et examinées afin de procéder éventuellement à une modification du SAGE avant sa validation finale.

M. MARINI dit qu'une réunion de la CLE se tiendra donc à la fin de l'année pour que la CLE étudie l'ensemble de ces remarques afin de les intégrer éventuellement dans le document. Au terme de cette réunion la CLE adoptera définitivement le projet de SAGE.

## **8 Etat d'avancement de l'étude sur la gestion quantitative**

Ce point ayant été traité en début de séance, il n'y a pas lieu de poursuivre.

M. MARINI demande s'il y a des questions diverses à propos du SAGE Oise-Aronde. En l'absence de questions, M. MARINI remercie les participants et M. le Sous-préfet de Compiègne et lève la séance.